

Que sont "les heures glissantes"?

Par **bulle**, le 11/11/2011 à 22:45

Bonsoir à tous,

J'ai lu ceci sur Lamyline:

"La Cour de cassation paraît privilégier désormais une période de 24 heures glissantes comme cadre d'appréciation du repos minimum journalier¹."

Certes mais que sont les heures glissantes? Je ne connais pas cette expression et google a l'air d'avoir un peu de mal également[^].

Merci d'avance pour vos réponses

Par **alex83**, le 11/11/2011 à 23:07

Alors,

Pour moi, c'est à interpréter comme les heures glissant d'un jour sur un autre.

Normalement les heures de travail se calculent de 0 à 24h. Lorsque ces heures sont calculées d'un jour sur l'autre : je ne sais pas moi 22h par exemple à 9h du mat' (pour un total de 24h), ce sont des heures glissantes.

A confirmer (ou infirmer).

Par **bulle**, le 11/11/2011 à 23:10

Tes propos collent tout à fait! Merci Alex

Par **alex83**, le 11/11/2011 à 23:14

C'est un plaisir, je découvre en même temps que toi =).